



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2019**

Secrétaire de séance : Florent Imbert

Excusés : Stéphane Rimaud, Bruno Garnier, Cyril Perasse, Benoît Blanc

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise SARL Raynard pour l'installation d'un cumulus et d'un évier au local M.J pour un montant de 1502,04 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Frédière pour le remplacement d'un caoutchouc sur une lame à neige pour un montant de 600,37 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise SC Menuiserie de Longessaigne pour un porte-manteaux, banquettes et bac à chaussures pour la Salle des Sociétés (temps collectifs du R.A.M et garderie périscolaire) pour un montant 737,28 € TTC.

► Décision Modificative Budget Assainissement :

Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe qu'il s'agit d'une décision modificative pour intégrer en recettes du budget assainissement, le nouvel emprunt réalisé (cet emprunt sera transféré à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020), et permettre des virements de crédits pour honorer des dépenses. Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses sur le budget assainissement avant la fin de l'année 2019 et dont le détail figure ci-dessous :

Section d'investissement :

<u>Dépenses</u> :	Compte 2158	+ 21 000,00 €
<u>Recettes</u> :	Compte 1641	+ 21 000,00 €

► Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H) des Monts du Lyonnais :

Suite à la présentation faite lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les élus ont pu prendre connaissance dans le détail de la teneur de ce projet. Après avoir demandé aux élus, leurs éventuelles questions ou remarques, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et ne formule aucune remarque ou observation.

► Approbation du rapport de la CLECT (attributions de compensation / transfert de compétences) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée de déterminer les transferts de charges entre les communes et la communauté de communes, a rendu son rapport en date du 14 octobre 2019.

Cette révision des attributions de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence jeunesse et de la compétence rivières (GEMAPI).

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Longessaigne n'est pas concernée par cette modification de compensation. Elle ne concerne que les 10 communes de l'ex.Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais pour la compétence rivières et certaines communes qui exerçaient directement la compétence jeunesse.

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

► Approbation délibération CCMDL (transfert compétence Assainissement Collectif) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2020. Il informe également que le Conseil Communautaire a délibéré concernant les modalités de ce transfert lors de la séance du 24 septembre 2019.

Pour prendre cette compétence, la Communauté de Communes a défini son besoin de fonds de roulement de départ à hauteur de 845 000 €. Ce besoin est réparti en fonction du nombre d'usagers du service et représente pour la commune de Longessaigne un montant de 16 911 € pour 123 abonnés. Cette contribution de la commune sera répartie sur les deux prochains exercices budgétaires et, en contrepartie, la commune conservera ses excédents budgétaires, transférera ses emprunts restant dus et mettra à disposition les installations (station d'épuration, réseaux de collecte eaux usées et unitaires ...) mais en restera le propriétaire.

Parallèlement, la commune versera une contribution annuelle de 150 € par kilomètre de réseau unitaire, pour son utilisation en ce qui concerne les eaux pluviales qui demeurent de compétence communale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modalités.

► Renouvellement et Avenant convention CDG 69 (service de Médecine préventive) :

Monsieur le Maire nous informe d'un avenant à signer avec le Centre de Gestion (CDG69) concernant le service de médecine préventive. Cet avenant concerne une augmentation du taux applicable sur la masse salariale qui passe de 0,36 à 0,37 % pour les trois prochaines années. Le montant versée en 2019 s'est élevé à 276,03 €.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui définit les modalités d'adhésion de la commune et qui sera conclue pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 (au terme de 3 années civiles) et demande l'autorisation de la signer. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction par périodes de 3 années.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant et autorise le Maire à la signer.

► Renouvellement adhésion S.P.A pour l'année 2020 :

Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux errants. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé. Monsieur le Maire fait remarquer l'évolution importante du coût de ce service mais aussi l'importance de ce service et demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,60 € par habitant (0,40 € en 2019), soit un montant de 367,80 € pour l'année 2020.

► La Fabrik : Accueil de spectacle / 3^{ème} festival « Un mouton dans le Ciel » 2020 :

Monsieur le Maire informe que l'association intercommunale "La Fabrik" propose un spectacle à destination du jeune public, durant les vacances de Pâques (période du 17 avril au 7 mai 2020), aux modalités identiques à celles de l'année 2019 (incluant une demande de subvention de 500 €).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'accueil d'un spectacle de ce festival 2020.

Une rencontre sera prise rapidement avec l'association pour évoquer le choix du spectacle et la date de programmation, pour la mise à disposition gratuite de la salle Polyvalente

► Décision / futur implantation du Coq vers Monuments aux Morts :

Monsieur le Maire informe que la commune a été aidée par Madame Sulmont (architecte du patrimoine, nouvellement arrivée sur la commune) et les Fouineurs Bédouins pour choisir la future implantation du Coq aux alentours du Monument aux Morts. Il présente trois scénarios d'emplacement. Après débat, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'un de ces scénarios.

► **Révision PLU : infos sur la procédure en cours et réflexions / cession terrain à la CUMA :**

Michel Rampon donne des informations sur la procédure en cours. Une réunion des Personnes Publiques Associées a eu lieu en mairie le 17 octobre. Seul le Département était présent, la DDT et la Chambre d'Agriculture ont donné des avis écrits. Un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal et sera rencontré le mardi 5 novembre pour définir la période d'enquête publique. A l'issue de cette enquête publique et en fonction des résultats, la modification du PLU pourra être arrêtée et devenir exécutoire.

Une réflexion doit d'ores et déjà s'engager sur les modalités de cession du terrain entre la commune et la CUMA.

► **Comptes-rendus de réunions de commissions communales et intercommunales :**

Michel Rampon fait un compte-rendu de sa participation à la commission Economie de la Communauté de Communes. Un prospect a visité le bâtiment anciennement occupé par Teclis.

► **Informations et questions diverses :**

➤ Réponses / demandes de subventions (Bar-Restaurant, accès et parking / cour mairie) :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des subventions obtenues pour l'accès et le parking sur la cour de la mairie : au titre de la DSIL, un montant de 50 016 € nous est accordé auxquels s'ajoutent 16 000 € du Département pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 88 586 € HT. La Commission Urbanisme doit se réunir pour rédiger un cahier des charges et contacter des prestataires.
- Pour le projet du Bar-Restaurant, Monsieur le Maire nous informe, du rejet de notre demande de subvention au titre du FISAC (qui était d'un montant de 54 060 €), de l'attribution par le Département d'une subvention de 80 000 €, pour une demande formulée à hauteur de 97 500 €. Ce partenariat territorial avec le Département sera signé le 22 novembre. La commission permanente de la Région statuera fin décembre sur notre demande de subvention (65 000 €).
- La comité de pilotage pour le bar-restaurant a travaillé pour la recherche d'un candidat. Des annonces seront publiées dans plusieurs magazines et sites internet : Village Magazine, SOS Villages. La plaquette d'annonce sera aussi diffusée à des établissements de même nature par l'intermédiaire de fournisseurs.

➤ Point / travaux en cours (bâtiments, voirie, etc...) :

- Daniel Vermare informe que les travaux de voirie 2019 sont achevés aux chemins de la Demi-Lune et de la Verchère. Ils n'ont pas encore été réceptionnés par la Communauté de Communes. En revanche, les travaux relatifs au point à temps seront reportés au mois de mai 2020. D'autre part dDes travaux sont à prévoir en 2020 sur un tronçon du chemin de la Roche pour éviter le ruissellement des eaux pluviales dans la cour d'un riverain. Une visite du service technique de la Communauté de Communes a permis d'établir un premier devis à hauteur de 7 962,68 € HT.
- Michel Rampon nous informe que les travaux de réfection de toiture à la salle de cinéma sont en cours. Ceux de la salle polyvalente devraient suivre.
- Maison Dupeuble : Monsieur le Maire nous informe que la vente n'aboutit pas, faute de retour du potentiel acquéreur. La date du compromis étant dépassée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur un éventuel prolongement de ce compromis jusqu'au 31 décembre. Le Conseil Municipal souhaite d'abord avoir un entretien avec la personne avant de prolonger le compromis.
- Fournil communal : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Paul Court (titulaire du bail commercial pour le Fournil) nous informant qu'il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite et de transmettre ce droit au bail à Sébastien Aubanel (actuel boulanger au Fournil)..
- Monsieur le Maire informe qu'une proposition de décoration du village pour les fêtes de Noël a été faite à la demande d'Elisabeth Fayolle. Un accord de principe a été donné. Un groupe doit être constitué, avec des membres associatifs et des habitants volontaires.